

RELATION

Des troubles qui ont agité la Ville de Perpignan, donnée à la Société des Amis de la Conſtitution de Montauban, par MM. l'Abbé JEANBON *&* GELIS, *députés à l'Aſſemblée Nationale par les Citoyens de Perpignan.*

IL exiſtoit dans la ville de Perpignan deux établiſſemens, l'un appelé *Le Club des Amis de la Conſtitution*, & l'autre *Le Club des Amis de la Paix*. Le premier étoit composé de ces Citoyens vertueux qui, brûlant du feu ſacré du plus pur patriotiſme, ne vivent que pour affermir & défendre cette Conſtitution ſublime qui doit éterniſer la gloire & le bonheur des Français; & l'autre, fréquenté par ces hommes pervers qui ſacrifient tout à leur

ambition & à leur avarice, réunissoit les ennemis du bien public, dont les efforts ne tendoient qu'à renverser l'ouvrage des augustes Représentans de la Nation, pour renouer la chaîne d'un odieux esclavage dont le despotisme avoit accablé ses victimes dans l'Empire Français. Ces deux Corps, qui par la différence de leurs principes auroient dû former les deux pôles du monde, n'étoient séparés que par une rue, & se trouvoient par conséquent tous les jours en présence. Le dernier, où l'aristocratie formoit ses complots, avoit attiré un grand nombre de ces êtres vils qui s'étoient laissé séduire par des caresses, par quelque argent qu'on leur distribuoit, & plus encore par l'espoir de récompenses considérables après l'exécution des plus horribles forfaits. De cet assemblage dangereux il ne pouvoit résulter que des crimes. En effet, lorsque les principaux moteurs de la conspiration crurent leurs forces assez puissantes, ils

cherchèrent à engager une affaire pour allumer la guerre civile dans Perpignan; & pour ſignal du carnage, dans la nuit du 5 au 6 décembre, un Membre du Club des Amis de la Paix tira un coup de fuſil ſur M. Gelis, Citoyen patriote, qui ſortoit du Club des Amis de la Conſtitution, & le même qui arrêta M. Mirabeau le jeune, lorſqu'il emportoit les cravates des drapeaux du Régiment de Touraine. Ce brave Citoyen, recommandable par ſon civiſme, fut bleſſé à la jambe par ſon aſſaſſin. Le coup de feu porta l'alerte dans le Club des Patriotes, qui virent leur camarade ſanglant. Auſſi-tôt ils volent au Club des ſoidiſans amis de la paix, & demandent qu'on leur livre le coupable. Bien loin de leur donner ſatisfaction, on tire un ſecond coup de fuſil, qui bleſſa un ſecond Patriote à la cuiſſe.

Dès ce moment l'indignation ſe fit ſentir dans le cœur de tous les patriotes,

qui coururent aux armes, pour venger leurs camarades. Auſſitôt les aſſaſſins ſe barricadent, & tirent pluſieurs coups de fuſil par les fenêtres. Les Patriotes les aſſiègent avec intrépidité. Le feu devint général; & pour s'aſſurer de ces ſcélérats, on braqua devant la porte des pièces de canon qui firent brèche, & ouvrirent bientôt un paſſage pour pouvoir arracher ces monſtres de leur retranchement. Pendant ce tumulte la Municipalité, qui protégeoit ceux contre leſquels elle auroit dû ſévir, fit une requiſition au Régiment de Vermandois qu'on auroit voulu armer contre les Patriotes, & dont on vouloit au nom de la Loi faire l'inſtrument du crime & du plus horrible attentat. Mais ces braves Soldats citoyens, toujours guidés par leurs vertus, n'écoutèrent que la voix de la vérité; & cédant à la noble impulſion dont leur ame étoit animée, ſe rappelèrent leur ſerment & leur devoir de Citoyen, & bien loin de prendre le

change, en tournant leurs armes contre les vrais amis de la Patrie, se réunirent à eux, & par leur force & leur courage parvinrent bientôt à soumettre à la Loi ces rebelles. Les portes de leur retraite furent brisées par les canons. Aussitôt la brèche ouverte, on entre : on ne trouve que quatre de ces scélérats, grièvement blessés, parmi lesquels étoient deux Ecclésiastiques. Tous les autres s'étant échappés par le toit, on fit des recherches dans les maisons voisines, & l'on en ramassa quatre-vingts, qu'on trouva tous blessés, & qui furent déposés dans les prisons de la Citadelle, où ils sont gardés avec soin. Dans le nombre des prisonniers on voit six Ecclésiastiques, plusieus Nobles, plusieurs Avocats & Procureurs, & plusieurs du Peuple qu'on avoit séduits par fanatisme & par l'appât de grandes récompenses. Ceux-là, qui n'avoient pas un grand intérêt au succès de leur attentat, ont convenu de leur tort, ont dénoncé

les moteurs du complot & leurs inſtigateurs, en réclamant grâce, ſous prétexte de leur aveuglement.

La Municipalité de Perpignan, qui a manifeſté des principes oppoſés à ceux de la Conſtitution, & qui protégeoit ſes détracteurs, ne devoit ſon élection qu'aux efforts de l'intrigue, & d'une cabale montée par les ariſtocrates; & comme de tels procédés ſont entièrement contraires à l'eſprit des Lois ſur une dénonciation d'une des quatre ſections de Perpignan, préſidée par M. l'Abbé Jeanbon, le Département & le Diſtrict ont ſuſpendu de leurs fonctions les Officiers Municipaux, pour procéder à une nouvelle élection, plus régulière & plus conforme à l'eſprit des Lois.

A MONTAUBAN,
De l'Imprimerie de la Société des Amis de la Conſtitution.

277